

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	ValEuro Select – Part R– ISIN FR0010734046
Nom de l'initiateur du produit	SWISS LIFE GESTION PRIVEE
Contact	Appelez le +33 (01) 53.29.14.14 pour de plus amples informations
Site internet	www.banqueprivée.swisslife.fr
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	11 mars 2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit	Ce FCP (Fonds Commun de Placement est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.
Durée	Le FCP a été créé le 31 mars 1989 pour une durée de 99 ans. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.
Objectifs	<p>L'objectif de gestion du FCP de classification « actions des pays de la zone euro », est de rechercher une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'Indice MSCI EMU ESG Leaders (EUR), dividendes nets réinvestis (NE700862 Index). Au-delà de l'objectif de performance, l'objectif de gestion est aussi d'identifier et de réduire, en amont de la construction du portefeuille, la prise de risque extra-financier en intégrant notamment des critères ESG, ainsi que de limiter la présence d'entreprises faisant peu d'efforts dans la durée pour améliorer leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. La Société de gestion s'engage à investir minimum 0% dans des activités alignées taxonomie.</p> <p>La stratégie de gestion intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) résultant d'une notation s'appuyant sur l'ESG Risk Score de Sustainalytics, notre fournisseur en données ESG, ainsi que sur le Risk Score de chacune des trois dimensions ESG.</p> <p>L'univers initial est composé, à minima à 75%, de sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200m€, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de la part de Sustainalytics. La stratégie de gestion adopte une approche « Best-in-Universe » : ne sont retenus que les émetteurs les mieux notés, indépendamment de leur secteur d'activité. Certains secteurs peuvent être intégralement écartés. Des critères d'exclusion conduisent à éliminer les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, soit 20% de l'univers d'investissement, ainsi que les sociétés dont le chiffre d'affaires lié au tabac est supérieur à 50%. Les entreprises retenues font ensuite l'objet d'une notation interne ESG et le poids en portefeuille des entreprises assorties d'une notation interne médiocre (D) à mauvaise (E) est limité à 35% au total et individuellement à 3,5% dans l'Actif Net du fonds. La principale limite méthodologique à cette stratégie extra-financière est qu'elle s'appuie majoritairement sur Sustainalytics pour déterminer la notation interne. La construction du portefeuille en aval de ce travail ESG repose sur deux axes principaux que sont l'analyse fondamentale de type « stock picking » et la réputation digitale de l'entreprise qui, lorsque disponible, sera utilisée comme moteur complémentaire de performance financière. Le fonds est exposé entre 75% et 100% dans des actions de sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200m€. Les petites capitalisations boursières (comprises entre 200m€ et 1 mds EUR) sont limitées à 30% de l'actif net du fonds ; en outre, le fonds peut s'exposer en actions de sociétés ne faisant pas partie de la zone Euro (y compris sur les marchés émergents) dans la limite de 10% maximum. Le FCP peut investir :</p> <ul style="list-style-type: none">- jusqu'à 10% en obligations (dont les obligations convertibles) et/ou autres titres de créances français ou étrangers, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique et ayant une notation comprise entre AAA et BBB selon la classification S&P ou notations équivalentes, et en concordance avec les analyses de la société de gestion.- à hauteur de 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de classifications actions ou obligataires ou monétaires,- dans la limite de 50% de l'actif dans des instruments dérivés sur les marchés de futures ou optionnels, français ou étrangers réglementés, dans le but de couvrir le risque actions, ou de l'exposer dans la limite de 100% de l'actif.- à titre accessoire, dans des titres intégrant des dérivés. <p>Le risque de change pourra atteindre 10% de l'actif, celui-ci n'étant pas systématiquement couvert.</p>
Indicateur de référence	MSCI EMU ESG Leaders (EUR), dividendes nets réinvestis (NE700862 Index).
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation totale
Faculté de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 10H30 auprès du dépositaire.

Investisseurs de détail visés

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. Ainsi, l'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Dépositaire

SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité,
Risque de contrepartie,
Risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Investissement de 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 820 € - 81,81 %	1 950 € - 27,89 %
Défavorable ¹	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 750 € - 22,51 %	7 530 € - 5,52 %
Modéré ²	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 060 € + 0,56 %	10 870 € + 1,69 %
Favorable ³	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 620 € + 36,19 %	14 060 € + 7,06 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

¹ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre mars 2015 et mars 2020 (scénario 5 ans).

² Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2017 et février 2022 (scénario 5 ans).

³ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2023 (scénario 5 ans).

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

Que se passe-t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (montant)	461 €	1 729 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,67 %	3,13 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,82% avant déduction des coûts et de 1,69% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,79% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 175
Coûts de transaction	0,88% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 86
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC sur la surperformance du fonds au-delà de son indicateur de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est de 5 ans minimum.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En premier lieu, il revient au porteur de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le porteur peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :

- Par courrier :
SwissLife Gestion Privée
Direction Juridique
7, place Vendôme - 75001 Paris
- Par mail : reclamation@swisslifebanque.fr

Le porteur recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :

- Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
- Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autres informations pertinentes

Le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques ainsi que la dernière valeur liquidative du produit sont disponibles sur le lien suivant www.banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc.

L'objectif extra-financier du produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la Finance Durable sont disponibles sur le lien suivant : www.banqueprivée.swisslife.fr / Rubrique "Documentation réglementaire".

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à une réclamation, l'investisseur peut contacter le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.